

Lettre de renonciation du conjoint à devenir associé de la société : Biens communs

FICHE D'INFORMATIONS

Caractéristiques :

Expéditeur :	Le conjoint non associé.
Destinataire :	La société en formation.
Comment expédier :	En recommandé avec demande d'avis de réception.
Quand :	Avant la signature des statuts.
Que faire du document :	Un exemplaire est annexé aux statuts.

Il s'agit de la réponse du conjoint au courrier que la société lui a adressé pour l'informer de l'apport effectué par son époux ou épouse, de biens issus de la communauté.

Le conjoint informé de l'apport de son époux ou épouse à la société renonce à devenir personnellement associé pour la moitié des parts souscrites et consent à l'apport de son conjoint.

Textes de référence :

- Code civil : Article 1832-2
- Code civil : Article 1427